

Réf: Dossier N° 151150

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LCS IMMOBILIER »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE STAR  
6, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13 octobre 2022 reçu par Me MARIE LOUISE ABIE ABOUO , NOTAIRE et enregistrés au CEPICI le 14 octobre 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LCS IMMOBILIER »

Objet : Achat et vente terrain ;  
-Construction de bâtiment et vente de bâtiment ;  
-Construction d'opération immobilière ;  
-Location gérance ;  
-Importation du matériel de construction et de bâtiment ;  
-Aménagement de parcelle de terrain ;  
-Lotissement ;  
-Tous autres travaux en bâtiment ;

La participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment dans les entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de contribuer à la réalisation de l'objet social et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou autrement.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ;

Et pour la réalisation de l'objet social

L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie

des biens sociaux.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE STAR 6, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) : M YAVO GBERY CALIXTE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-09639 du 24/10/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°55452/GTCA/RC/2022 du 24/10/2022

